

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 30 septembre 2021 à 18h30
à l'Espace Cours

- ORDRE DU JOUR -

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

1- COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 04 juillet 2020, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ **A l'Etablissement de contrat de prêt (alinéa 3) :**

N° 2021/187 Avec la BANQUE POSTALE pour le renouvellement annuel d'une ligne de trésorerie dans des conditions renégociées au taux de 0.18 %.

⇒ **A l'Etablissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4) :**

N° 2021/132 Avec la société THOCKLER GILLES pour des travaux d'électricité au Marché Couvert.

N°2021/171 Avec les sociétés WILLMANN INGENIERIE pour une étude de faisabilité et ANDREZ BRAJON pour des travaux d'éclairage et d'électricité au Marché Couvert pour.

N°2021/145 Auprès de Madame Sidonie HOLLARD pour la création et la réalisation d'illustrations d'un spectacle de vidéo-mapping dans le cadre de la Fête des Images.

N° 2021/147 Avec la Société SAS SAR (Société d'Application Routière) pour l'acquisition de produits de marquage routier urbain.

N°2021/148 Avec la SAS GROUPE HELIOS DIVISION PROXI MARK AGENCE LORRAINE pour des travaux de marquage routier.

- N° 2021/159 Avec l'entreprise ROBIN et FILS pour des travaux de rénovation du sol du local de la Maison de la Communication, rue de la Chipotte.
- N°2021/169 Avec la SARL THOCKLER GILLES pour le remplacement de l'alarme anti intrusion du Musée de l'Image.
- N°2021/170 Avec les sociétés MENIL RENOV' / MENUISERIE HOUILLON / MCV MENUISERIES / GONSOLIN / CARRELAGE ET DECO / KELDECO NOUVELLE SIGNATURE / AFONSO / MULLER / EUROP REVETEMENTS / SCHWEITZER / REPERES pour des travaux de mise en accessibilité du Groupe Scolaire Paul Emile VICTOR.
- N°2021/174 Avec les sociétés ELECTIS et WILLY LEISSNER pour l'acquisition de coffrets de distribution et de liaisons câblées afin d'accroître le parc de matériel électrique dans le cadre de la mise en place des manifestations organisées par la Ville d'Epinal.
- N°2021/175 Avec la société CISNARD pour le remplacement d'une hydrogommeuse.
- N°2021/180 Avec la société CARRELAGES ET DECO pour la reprise de carrelage à l'école Jean Macé.
- N°2021/181 Avec la menuiserie CLAUDE DIDIER pour le remplacement de fenêtres de l'Hôtel de Ville.
- N° 2021/182 Au profit de la société SFR pour la mise à disposition d'une fibre optique entre la Maison Romaine et la Maison de la Communication pour une durée de 8 ans.
- N°2021/184 Avec la société ENGIE COFELY pour la création d'un local chaufferie à l'Ardoise Verte.
- N°2021/186 Avec la société ATHEO ICS pour la maintenance de l'Intranet sous Sharepoint sur 5 ans.
- N°2021/189 Avec les sociétés EUROP REVETEMENTS et BATI 3000 pour la réfection du sol de la salle de jeux de l'école maternelle Victor.
- N°2021/190 Avec la société IRIS CONSEIL pour la réalisation d'une étude de simulation dynamique.
- N°2021/192 Avec la société SPORT PARC pour des travaux d'aménagement d'un espace d'entraînement sportif en plein air au Plateau de la Justice.

- N°2021/194 Avec la société HOUILLON CHARLES pour la rehausse de la digue de l'étang du golf afin d'alimenter le système d'arrosage du golf.
- N°2021/195 Avec la société REFPAC pour un nouveau logiciel de gestion de la Taxe Locale pour la Publicité Extérieure.
- N°2021/196 Avec la société CM2E pour la réalisation d'un garde-corps pour le quai Michelet.
- N°2021/197 Avec les sociétés BOLMONT / THIEBAUT GODARD / SCOPAGREEN pour l'achat et la livraison de matériel pour l'entretien des espaces verts.
- N°2021/198 Avec le cabinet SARECO pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville dans la définition de scénarii d'évolution de la délégation de service public relative au stationnement.
- N°2021/199 Avec la société GEOMEDIA pour un contrat de maintenance dans le cadre de l'utilisation du logiciel COVADIS 3D pour une durée d'un an reconductible 2 ans.
- N°2021/204 Avec la société TB PYRO pour le tirage du feu d'artifice de la Fête Nationale.
- N°2021/205 Avec la société VOSGES MATIN pour l'habillage de leur site Internet aux couleurs du Festival des Imaginales et pour la création et la distribution d'un cahier de 12 pages.
- N°2021/206 Avec la société SCC France pour la fourniture et la livraison de matériels et logiciels informatiques à destination des écoles.
- N°2021/207 Avec la société FMT DIVOUX pour la réalisation de câblages informatiques et prestations associées.
- N°2021/210 Avec la société COANUS pour des travaux d'étanchéité de la toiture du Marché Couvert.
- N°2021/213 Avec la société DB SERVICES pour la rénovation de l'auvent de l'école maternelle Champbeauvert.
- N°2021/215 Avec Monsieur Christophe HUON pour le transport de l'exposition « Chambord inachevé » qui sera présentée à l'occasion du festival des Imaginales du 14 au 17 octobre 2021 et d'assurer le remboursement des frais de transport de Monsieur HUON.

- N°2021/216 Avec le groupement SARL TSE/SAS VLS pour des prestations techniques pour la vidéo dans le cadre de spectacles et de la SARL TSE pour des prestations techniques pour le son et la lumière.
- N°2021/217 Avec la société AZ CHAPITEAUX pour la location de chapiteaux pour diverses manifestations.
- N°2021/223 Avec la SCOP ARL TECHNI-CONSEIL pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux secs.
- N°2021/224 Avec la société La Canopée – Agence Sud Lorraine pour des travaux de dessouchage d'arbres dans divers quartiers de la Ville.
- N°2021/226 Avec les sociétés MARIO MAGGIO / MENUISERIE JOLY / GALLOIS / BATY ELEC / MULLER / COLLINO / PEINTURES ID CONCEPT / TECNAL DISTRIBUTION pour les travaux de restructuration de la cuisine du centre aéré de la 40 semaine.
- N°2021/229 Avec la société TRAPDID-BIGONI pour la réalisation de travaux de voirie rue Robert Schumann.
- N°2021/230 Après de la société SAS INDDIGO pour la réalisation d'un schéma directeur du réseau urbain de chaleur.
- N°2021/234 Avec la société ARCHES DEMOLITION pour la démolition de l'ancienne menuiserie du quartier Magdeleine.
- N°2021/235 Avec la société LTBO pour le changement de la porte du local situé quartier de la Vierge.

⇒ A l'Établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux ou de biens (alinéa 5) :

- N° 2021/165 Au profit de la Ville d'Epinal, avec l'Association Jeunesse et Cultures pour la mise à disposition de locaux situés Tour T2 pour une durée d'1 an renouvelable par année et limitée à 12 ans.
- N° 2021/177 Au profit de la Ville d'Epinal avec Madame Rachel SCALINI pour la mise à disposition d'un local de 15 m² sis 16 rue des Minimés à Epinal pour une durée de 6 ans renouvelable.
- N°2021/200 Convention d'occupation par nature précaire et révocable consentie à titre gratuit entre la Ville d'Epinal et l'Association PIGMENT du local 3 rue Thierry de Hamelant, pour permettre de bénéficier d'un lieu de stockage dans le cadre de manifestations prévues jusqu'au 31 août 2021 inclus.
- N°2021/201 Au profit du Musée de l'Image avec le Musée Nicéphore NIEPCE pour le prêt à titre gratuit de 5 œuvres.

- N°2021/208 Au profit des Archives Départementales des Vosges pour le prêt d'une image issue des collections du Musée de l'Image.
- N°2021/209 Au profit de Madame Florence HALALI-CHAVANNES pour la location d'un appartement F4 sis 2 avenue Victor Hugo pour une durée d'un an renouvelable et limitée à 12 ans.
- N°2021/231 Au profit de Monsieur Charles DES BOSCS pour un contrat d'habitation d'un appartement F1 sis 16 rue des Minimes pour une durée de 6 ans renouvelable.
- N°2021/241 Au profit de la société AGDIM pour la location des anciens locaux du Crédit Agricole du 23 août 2021 au 22 février 2022 pour l'implantation du centre de vaccination.

⇒ **A la création ou modification des régies comptables (alinéa 7) :**

- N°2021/220 Pour l'abrogation de la régie d'avances de la Direction de la Communication.
- N° 2021/221 Pour la modification de la régie d'avances des Finances afin d'y intégrer l'achat de magazines et de journaux.

⇒ **A l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (alinéa 9°)**

- N°2021/218 Au profit de la Ville d'Epinal pour un don de la part de Monsieur Jacques BEGUINOT, sans aucune contrepartie.

⇒ **A l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € (alinéa 10°) :**

- N°2021/178 Au profit de Monsieur Régis CUNY pour la vente d'une moto 125 cm3 de marque Yamaha.

⇒ **A fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (alinéa 11) :**

- N°2021/219 De régler à la SCP SYNERGIE AVOCATS – Cabinet BABEL et Associés les honoraires présentés dans le cadre d'un accompagnement dans la gestion d'une procédure de péril au 36 et 36 bis rue Joliot Curie.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15°) :**

- N° 2021/202 Pour l'acquisition du lot n°14 à usage commercial situé au sein d'une copropriété implantée sur la parcelle cadastrée AB 1079 sise 40 rue Léopold Bourg.

⇒ **À défendre la commune dans les actions intentées contre elle (alinéa 16) :**

- N°2021/256 Pour la désignation de Maître ZOUBEIDI-DEFERT du cabinet Gartner, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre d'une procédure de contestation d'un permis de construire.
- N°2021/228 De désigner Maître COULON du Cabinet Gartner, ou son représentant, pour représenter les intérêts de la ville d'Épinal dans le cadre d'une procédure de contestation de l'émission d'un titre de recette.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- N°2021/227 Après du groupe La Poste en vue de l'organisation du Village Vélo en Ville, le samedi 11 septembre dans le cadre des Folles Journées du Vélo.
- N°2021/233 Après de la banque des Territoires au titre du programme Action Cœur de Ville pour le financement d'une mission d'ingénierie relative à l'établissement d'un diagnostic et de scénarii de prospective concernant la DSP de stationnement payant de la Ville.
- N°2021/246 Au titre du dispositif « soutien aux Centralités Rurales Urbaines » de la Région Grand Est pour la rénovation du Marché Couvert.
- N°2021/249 Au titre du fonds d'innovation et de transformation numérique des Collectivités pour la mise en place d'un nouvel outil de gestion des demandes des usagers.

2- POLE VILLE VERTE, ATTRACTIVE ET DE PROXIMITE

2.1 - Approbation du règlement de la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du premier programme de travaux de l'Opération de Restauration Immobilière et de solliciter Monsieur le Préfet en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la Ville d'Épinal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

2.2 - Avenant à la convention avec la CCI des Vosges relative à la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les commerçants suite aux travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant à la convention entre la Ville d'Épinal et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges relative à la mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les commerçants impactés par les travaux avenue des Templiers et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au présent avenant.

2.3 - Avenant 1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CAE d'Epinal relatif à la gestion de l'eau potable dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain du quartier de Bitola-Champbeauvert.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n°1 relatif à la compétence eau potable de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dédiée à l'eau usée et pluviale dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier Bitola-Champbeauvert et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal l'avenant et tout acte afférent à cette affaire.

2.4 - Adhésion de la Ville à la plateforme d'éducation à l'environnement TER'O

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la charte et le règlement intérieur de la plateforme d'Education à l'Environnement TER'O en vue de l'adhésion de la Ville à celle-ci et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte et le règlement intérieur.

2.5 - Constitution d'une servitude de réseaux et de mise à disposition au profit d'ENEDIS

Le Conseil Municipal est appelé à approuver, la convention au profit d'ENEDIS ou de toute personne morale qui s'y substituerait, le principe de conclusion d'une convention de mise à disposition d'une emprise d'environ 25 m² en vue de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle cadastrée section AM n°773 qui est située sur le site dit « Bragard » rue Christophe Denis et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

2.6 - Agrément pour la cession d'un délaissé de la ZAC de Laufromont

Le Conseil Municipal est appelé à exprimer l'agrément de la Ville pour la cession par la SOLOREM en tant que concessionnaire de la ZAC de Laufromont d'un délaissé de terrain à M. GLATT et Mme LEFAURE et d'autoriser la SOLOREM, ainsi que le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.

2.7 - Avis au sujet de l'enquête publique relative au projet BOX de la société NORSKE SKOG

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis favorable sur les prescriptions techniques et environnementales proposées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale pour les modifications des installations de l'usine de la société NORSKE SKOG.

3. PÔLE VILLE DE CULTURE

3.1 – Convention de partenariat avec l'Association Pierre Avenir

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la signature d'une convention de partenariat dans le cadre d'un projet de sculptures à la Carrière Collot avec l'Association Pierre Avenir et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

3.2 – Convention de partenariat avec le Centre Léo Lagrange

Le Conseil Municipal est appelé à signer, la convention de partenariat entre le musée de l'Image et le Centre Léo Lagrange relative au déploiement d'une démarche d'éducation artistique et culturelle.

3.3 – Subvention au titre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) auprès de la DRAC Grand Est et du Conseil Régional pour une acquisition d'œuvres

Le Conseil Municipal est appelé à solliciter, auprès de la DRAC Grand Est et du Conseil Régional, une subvention au titre du FRAM pour l'acquisition d'œuvres et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

4. FESTIVALS

4.1 – Conventions de Mécénat dans le cadre du festival « Les Larmes du Rire »

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la signature de diverses conventions relatives à un partenariat pour le festival de théâtre burlesque « Les Larmes du Rire » avec les sociétés suivantes :

- CSE
- MSI
- ORA AUDIOLIGHT
- Q-PARK
- La Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
- SOGEPAR

Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

4.2 – Convention de partenariat avec le CCAS

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention entre la Ville d'Épinal et le CCAS d'Épinal, dans le cadre d'un partenariat pour le festival de théâtre burlesque « Les Larmes du Rire » pour la réalisation de ventes de tricots.

5 - PÔLE VILLE DES SOLIDARITÉS

5.1 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Hôpital aux Enfants »

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « L'Hôpital aux enfants » et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

5.2 – Motion de soutien et de reconnaissance des travailleurs en ESAT

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le texte de motion de soutien et de reconnaissance des travailleurs en ESAT.

6- POLE VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE

6.1 - Convention cadre de subventionnement des clubs sportifs

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention d'objectifs et de moyens proposée aux clubs sportifs et d'autoriser Madame Marie-Christine SERIEYS à signer les documents afférents à ce dossier.

6.2 - Convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners à l'école »

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits-déjeuners » à l'école avec l'Education Nationale.

6.3 - Implantation d'un dispositif ITEP « LES IMAGES » FILALI d'ÉPINAL à l'école Émile DURKHEIM

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention constitutive d'implantation d'une Unité d'Enseignement Externalisée en dispositif ITEP à l'école Emile DURKHEIM, et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à ce dossier.

6.4 - Subventions exceptionnelles aux associations sportives

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à différents clubs sportifs.

6.5 - Versement des lots numéraires aux lauréats du concours vidéo des quartiers d'été

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de lots numéraires suite au concours vidéo visant à promouvoir l'action « quartiers d'été 2021 » organisée conjointement par la Ville et la Préfecture des Vosges.

PÔLE RESSOURCES

7 - DIRECTION FINANCIERE

7.1 - Budget supplémentaire 2021

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le budget supplémentaire de la Ville au titre de 2021.

7.2 - Extinction de Créances

Le Conseil Municipal est appelé à constater les créances définitivement éteintes du fait de situations de surendettement de personnes physiques et de liquidations concernant des personnes morales.

8 - DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

8.1 - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal est appelé à supprimer et remplacer la délibération du 1^{er} juillet 2021 relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), par la présente délibération et de d'approuver de nouveau les principes du cadre.

8.2 - Déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

9- DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

9.1 - Convention de prestations informatiques avec le PETR d'Epinal Cœur des Vosges pour un audit

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de prestations informatiques entre la Ville d'Epinal et le PETR d'Epinal Cœur des Vosges, afin de réaliser une prestation d'audit du système d'information du PETR et d'identifier les axes de mutualisation possibles et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

9.2 - Dépôt d'un dossier de subvention auprès de France Relance au titre de son volet numérique

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'État pour l'acquisition d'un centre de contact multicanal et d'approuver le plan de financement prévisionnel.

9.3 - Rapport de gestion 2020 de la société SPL XDEMAT

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la communication du rapport de gestion de l'exercice 2020 de la société publique locale X-DEMAT.

10 QUESTIONS ORALES

10.1 - Groupe Épinal ouverte sur l'avenir